

# COLLEGE ALPHONSE ALLAIS

## **Procédures d'affectation en lycée / Orientation post-3<sup>ème</sup>**

### **Informations générales**

L'affectation consiste à attribuer une place à un élève dans une formation et un établissement en fonction des souhaits de la famille. Vous trouverez ci-dessous les informations et documents concernant la poursuite de scolarité en lycée dans l'académie de Normandie.

### **Pour les familles et les élèves**

- Des [informations nationales](#) pour permettre à l'élève de préparer son projet d'orientation et comprendre les procédures d'affectation en lycée
- Le site [onisep.fr](http://onisep.fr) pour découvrir les métiers et les formations
- Le guide régional de l'ONISEP qui recense l'offre de formation après la classe de 3<sup>e</sup> dans l'académie de Normandie, pour [les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne](#) et pour [les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime](#).

### **Pour les établissements**

- Les documents préparatoires à l'orientation propres à l'académie de Normandie : dossiers et guide technique des procédures d'affectation
- L'accès aux applications de saisie des vœux d'affectation

### **Documents techniques - Calendrier général des procédures**

**Saisie des vœux : du 25 Mai au lundi 15 Juin 8h**  
**Résultats d'affectation : Mercredi 1er Juillet**

**Ce calendrier est susceptible d'être modifié compte tenu de la situation de crise sanitaire. Il est à consulter régulièrement.**

### **Instructions académiques**

Un guide académique présente [les procédures d'affectation en lycée pour la rentrée 2020](#). Il réunit tous les documents utiles pour les établissements scolaires et les responsables légaux de l'élève permettant la mise en application des procédures.

**Le guide ONISEP est également consultable en ligne.**

## Saisie des vœux d'affectation

L'affectation dans les établissements placés sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale passe par une saisie des vœux d'affectation pour l'entrée en :

- 2<sup>de</sup> générale et technologique ou spécifique,
- 2<sup>de</sup> professionnelle,
- 1<sup>re</sup> année de CAP,

**Chaque élève a la possibilité de formuler 10 vœux dans son Académie + 5 vœux hors Académie (dans le 27 ou 76 par exemple)**

**Rappel** : les bilans périodiques **des deux premiers trimestres** ainsi que le bilan de fin de cycle 4 seront pris en compte dans Affelnet-Lycée pour l'affectation post-3<sup>e</sup>

Les établissements de l'académie de Normandie disposant de l'application Affelnet-Lycée saisissent par cette application les vœux pour les établissements situés dans leur périmètre de gestion :

- Périmètre de Rouen : départements 27 et 76,
- Périmètre de Caen : départements 14, 50 et 61.

L'évaluation des compétences du socle et les bilans périodiques sont pris en compte via un module de transfert des données du livret scolaire unique (LSU) vers Affelnet-Lycée.

**La saisie manuelle reste possible et sera effectué par le collège à partir des fiches de saisie des vœux définitifs, renseignées par les familles.**

Il est nécessaire pour, chaque discipline, de transformer les notes (ou évaluations) en points pour chaque période puis d'effectuer la moyenne des périodes sur l'année avant la saisie dans Affelnet-Lycée.

Pour les candidats non scolarisés ou non apprentis, il faudra contacter le [Centre d'information et d'orientation](#) (CIO) du secteur.

À partir de fin avril 2020, le téléservice « Affectation après la 3<sup>e</sup> » sera mis à la disposition des familles. Accessible à partir du portail « Scolarité Services », il permettra aux parents :

- de consulter les offres de formation post 3<sup>e</sup> proposées via « Affelnet » par les académies et d'obtenir de l'information sur le contenu de ces formations et les procédures d'admission (de début avril à début juin) ;
- de saisir leurs demandes de poursuites d'études (de début mai à début juin) **mais il a été décidé que le collège effectuera la saisie définitive pour cette année scolaire 2019-2020.**
- de consulter les résultats à leurs demandes (à partir de fin juin ou début juillet).

Pour les candidats n'ayant pas accès au portail Scolarité Services, les offres de formation peuvent être consultées sur la page nationale [L'orientation en 3e et l'affectation en lycée.](#)

**IMPORTANT : contacter le Professeur Principal ainsi que Mme ADAM en cas de difficulté ou de conseil sur vos choix de formation, options, spécialités, etc.**